

# Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2020-001

**SICF**

**Paris (75)**

**Madame Rachel CHANE SEE CHU**  
Directrice générale  
Agence nationale de contrôle  
du logement social  
La Grande Arche - Paroi Sud  
92055 Paris - La Défense Cedex

## LA PRESIDENTE

PARIS LE : 6 Août 2022

OBJET : Réponse au rapport définitif n°2020-001 valant observations écrites à publier

Madame la Directrice Générale,

Par envoi en date du 4 mai 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir ainsi qu'aux présidentes et présidents des filiales du groupe ICF Habitat, le rapport définitif de contrôle n°2020-001.

Au nom des présidentes et présidents sus-évoqués et de tous les dirigeants du groupe ICF Habitat, je réitère mes remerciements à l'Agence pour ce rapport et pour la qualité des échanges y compris pour la prise en compte de nos remarques lors de la phase contradictoire.

Comme je l'avais signalé, votre rapport est un outil majeur dans la démarche d'amélioration lancée par le Groupe ICF Habitat et dans le déploiement de ses nouvelles orientations stratégiques.

Comme il s'agit d'un rapport portant sur le groupe ICF Habitat dans son ensemble, avec les présidentes et présidents de filiales, nous avons souhaité une réponse unique à cet envoi. Pour autant, chaque conseil de surveillance ou chaque conseil d'administration a délibéré sur ce rapport, ses observations et recommandations et sur les suites qui seront apportées, avec une attention particulière, pour chacune des filiales, aux remarques qui lui sont propres. Toutes les délibérations ont été transmises à l'Agence.

S'agissant des irrégularités constatées, dont je déplore nécessairement la persistance, nous nous attacherons à les corriger même si certaines renvoient aux difficultés générales et particulières - je pense notamment aux obligations mises en place par la loi égalité et citoyenneté en matière de mixité sociale - liées aux territoires ou aux locataires accueillis.

S'agissant des recommandations, j'avais souligné que certaines avaient commencé à être mises en œuvre, la période de contrôle couvrant les exercices 2015-2019. Elles ont continué à être prises en considération depuis ma réponse au rapport provisoire. A titre d'illustration, en lien avec la recommandation n°1 portant sur le contrôle interne, le Conseil d'administration de la SICF, la holding du groupe, vient d'approuver la cartographie des risques majeurs du groupe ICF Habitat ; elle sera présentée par la suite dans les conseils des filiales. De même, le processus et les clés de refacturation du groupement de fait au sein de la SICF (cf. recommandation n°2) ont été détaillés et présentés à l'ensemble des dirigeants du groupe dans un récent Comité de direction Groupe.

Vous l'aurez noté dans ma réponse au rapport provisoire, le processus d'attribution dans son ensemble, y compris le fonctionnement des CALEOL et les processus de mutation et mobilité, fera l'objet d'une réingénierie d'ensemble intégrant, autant que faire se peut, les réservataires, la SICF et les quatre filiales ESH.

S'agissant du rattrapage du retard pris en matière de réhabilitations du parc, des premières traductions sont visibles dès cette année avec un accroissement important du volume de réhabilitations et la validation de plans ambitieux, en particulier dans le volet des réhabilitations énergétiques. Je note toutefois que ces perspectives seront nécessairement revues en fonction de l'évolution des conditions économiques, financières, industrielles et logistiques.

Pour faire un lien entre cette recommandation sur l'état du patrimoine et la dernière des recommandations qui touche ICF Habitat La Sablière, la plus importante filiale HLM du groupe, je tenais à illustrer l'ambition de ce plan : en Ile-de-France, près de 14 000 logements seront réhabilités dans les 10 prochaines années, dont 10 200 ont déjà été validés en comité d'investissement interne ou le seront dans l'année 2022. Parmi les étiquettes E, F et G, plus de 5 000 logements réhabilités seront livrés entre 2022 et 2024.

Je vous confirme, au demeurant, le démarrage du plan de performance la concernant : le cahier des charges a été transmis et le prestataire est en cours de sélection pour poursuivre, décliner et amplifier la réingénierie des processus initiée par le projet ADN en visant à supprimer des tâches ou des reportings à faible création de valeur, à mettre à plat les circuits de validation et de délégation, à poursuivre les mutualisations pertinentes y compris à l'échelle du groupe comme le souligne l'Agence, intégrant évidemment la recherche de gains de productivité sans dégrader, voire en améliorant, la qualité des services rendus.

En remerciant encore l'Agence de ce rapport définitif, je vous prie, Madame la Directrice Générale, d'agréer l'expression de ma considération respectueuse.



**Katayoune PANAHI**  
Présidente du Conseil d'administration de la SICF